

## Conseil communal du jeudi 23 avril à 20h00

A cause de la crise Corona, cette réunion sera organisée en ligne et donc à huis clos.

### Point ajouté à l'ordre du jour

---

Conseillé Houbiers a soumis le point ajouté suivant pour l'ordre du jour du conseil du 23 avril 2020.

**PA1 Prise de connaissance de la décision du gouverneur concernant l'annulation de l'article 3 de la décision du conseil communal de Fourons du 23 janvier 2020 concernant la question pour les ressources d'exploitation 2019 fabrique d'église Sint-Lambertus Fouron-le-Comte.**

Il a été décidé de fixer une condition supplémentaire pour 2020, à savoir que pour tous les nouveaux engagements/réparations que la fabrique d'église souhaite effectuer, l'approbation doit être demandée au collège des bourgmestre et échevins avant qu'ils ne soient conclus ou exécutés.

Le gouverneur a constaté une infraction de la loi et a ainsi annulé cet article.

Meilleures salutations,

Rik Tomsin

Président